

Assainissement collectif : approbation du compte de surtaxes 2010

Le rapporteur,

☛ donne connaissance au conseil municipal du compte de surtaxes « assainissement collectif » établi par la SAUR, pour l'année 2010.

Le volume annuel assujéti à l'assainissement (assiette de la redevance) est le suivant :

2008	2009	2010	Variation
319 180	334 726	343 392	+ 3%

Les recettes d'exploitation pour la collectivité sont les suivantes :

2008	2009	2010	Variation
141 966.33	143 041.95 €	294 555.49 €	+ 106%

Le nombre d'abonnés est le suivant :

2008	2009	2010	Variation
3 365	3 567	3 796	+ 6%

Le linéaire de réseau est le suivant :

2008	2009	2010	Variation
43.9 km	47.5 km	48.3 km	+ 2%

Considérant l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable-voirie-transport-batiment » lors de sa réunion du 18 octobre 2011 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le compte de surtaxes présenté ci-dessus par le rapporteur.

VOTE : à l'unanimité